APPEL À PROJETS 2026

LES Cité's éducatives

OYONNAX - BELLIGNAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

bellignat | Oyonnax

1) Cadre général

1.1) Organisation

- La cité éducative est un label de l'Etat géré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.
- Une cité éducative, véritable alliance éducative, vise à intensifier la prise en charge éducative des enfants et des jeunes (0 à 25 ans), de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.
- A ce jour il n'y a qu'une seule cité éducative dans le département de l'Ain : celle d'Oyonnax-Bellignat ; le territoire est labélisé jusqu'en décembre 2026
  - 1ère labélisation 2021-2024
  - 2ème labélisation 2024-2026
- Les communes et les services de l'Etat seront attentifs à l'articulation entre les actions portées via le contrat de ville avec celles de la Cité Educative, dont le périmètre comprend ces quartiers, même s'il ne s'y limite pas.

1.2) Public et zone géographique

Le public cible concerne les 0-25 ans, dont on distingue en 3 catégories :
les 0/3 ans, les 3/16 ans et les 16/25 ans.
Certes la cité éducative est à destination des jeunes mais elle intègre et associe les parents.

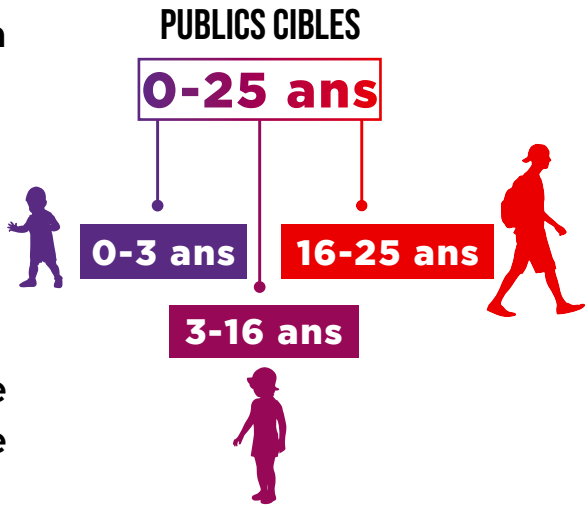

La zone géographique concerne l'ensemble du territoire labellisé (Cf. Annexe n°5 : carte de la cité) à savoir :
· la commune d'Oyonnax,
· la commune de Bellignat.

<u>Les établissements scolaires concernés</u> :

Écoles d'Oyonnax

· **Écoles maternelles :** Simone Veil, Lucie Aubrac, Gabriel Jeanjacquot, Pasteur, Daudet/Pagnol, Paul Rivet, L'Eglisette, Louis Armand.

· **Écoles élémentaires :** Eglisette, Jean Moulin, La Victoire, Pasteur Nord, Pasteur Sud, Louis Armand, La Forge.

· **Groupes scolaires :** école de Geilles et l'école Louis Pergaud (Veyziat).

Écoles de Bellignat

· **École maternelle et élémentaire :** Pré des Saules,

· **École maternelle et élémentaire :** Les Sources.

Collèges des communes

· Collège Jean ROSTAND (Arbent),

· Collège AMPERE,

· Collège LUMIERE.

Lycée pour les 2 communes

· Lycée Paul PAINLEVE / Arbez CARME

1.3) Financeurs

Les porteurs de projets doivent solliciter différents partenaires, le cofinancement étant un impératif, il est donc prescrit la recherche du partenariat le plus équilibré, autour de 50% de cofinancement.
(Attention, aucun projet ne pourra être financé à plus de 80%).

COFINANCEMENT → **50%**

Pour Rappel :

Le financement de projets relevant d'ingénierie (formation, coordination, évaluation et communication) est possible et recommandé. Un des objectifs du label étant de mieux coordonner l'existant et de permettre aux professionnels du territoire une meilleure prise en charge des jeunes.

Répartition de l'enveloppe :

30% ↓ **INGENIERIE**
Formation / Communication
Coordination/ Evaluation

70% **ACTIONS**
Mise en oeuvre des actions éducatives

2) Appel à projets

L'appel à projet a pour but de susciter, de favoriser les initiatives locales et de promouvoir les actions en partenariat sur le territoire.

Pour cela chaque projet devra répondre à différents objectifs. Le national met en avant 3 priorités. Au niveau local la cité éducative d'Oyonnax-Bellignat a valorisé 5 thématiques qui devront obligatoirement être intégrées par le porteur de projet.
Tous les projets retenus feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle.

2.1) Les priorités nationales

Objectif 1 : conforter le rôle de l'École

Dans le cadre de la loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 installant la scolarisation obligatoire des élèves à partir de 3 ans, et en s'appuyant sur les outils existants, il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées.

Objectif 2 : promouvoir la continuité éducative

Le second enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire. En lien notamment avec les projets éducatifs de territoire (PEdT) et le plan.
Mercredi, les partenaires viseront en priorité à multiplier les interlocutions éducatives et la cohérence des interventions.

Objectif 3 : ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la « cité éducative » est d'aider l'enfant et le jeune à trouver dans son environnement urbain les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

2.2) Les thématiques locales

Au niveau local, 5 thématiques ont été mises en avant :

Cette année, un regard particulier sera porté sur les thématiques de la santé/santé mentale ainsi que sur la formation professionnelle.

3) Modalités de réponses

Structures éligibles : association loi 1901, établissements scolaires, organismes à but non lucratifs, établissements publics, personnes morales, ...

3.1) Demandes d'informations et dépôt de dossier

Auprès de qui demander des informations ?

Mme ROQUE-MARCON Audrey
Cheffe de projet
@ : audrey.marcon@oyonnax.fr
Tél : 07 84 98 95 38

Mme DUFOUR Alexandra
Cheffe de file Éducation Nationale
@ : alexandra.dufour@ac-lyon.fr
Tél : 04 74 81 95 55

Mme LAPALUS Marylène
Déléguée de la-Préfète
@ : marylene.lapalus@ain.gouv.fr

Où déposer mon dossier de candidature ?

demarchessimplifiees.fr
(Le lien vous sera communiqué par mail ou à solliciter auprès de Mme ROQUE-MARCON)

La date limite de dépôt est le 17 janvier 2026

3.2) Critères généraux de recevabilité du projet sont :

· Impact du projet sur la tranche d'âge des 0-25 ans
· Périmètre Oyonnax-Bellignat dont QPV
· Respect des valeurs républicaines et prise en compte des problématiques et des enjeux liés à l'égalité hommes-femmes
· Réponse à un besoin de la population et à l'une des thématiques de la cité éducative
· Articulation du projet avec les dispositis existants
· Détermination d'indicateurs clés pour évaluer le projet
· Cofinancement du projet
· Seuls les dossiers complets seront étudiés

3.3) Calendrier des appels à projets Contrat de Ville et Cité Éducative

18 septembre : santé
19 septembre : éducation parentalité et citoyenneté
25 septembre : culture sport et vivre ensemble
2 octobre : emploi formation et sécurisation des parcours
de 9h à 12h

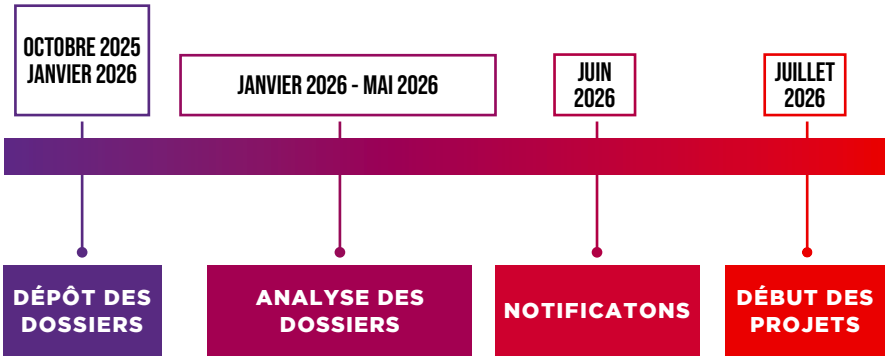

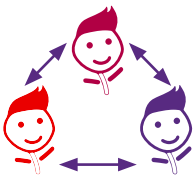

Objectifs de la rencontre :
. Présentation du cahier des charges des thématiques et coordination des actions potentielles

ANNEXES

N°1 : Objectifs Nationaux
N°2 : Référentiel d'évaluation
N°3 : Grille indicative de questionnements visant à améliorer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions
N°4 : Charte de partage des valeurs républicaines
N°5 : Carte cité éducative

CITÉ ÉDUCATIVE

OYONNAX - BELLIGNAT

bellignat | Oyonnax